



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 25 janvier 2021

Modalités de mise en œuvre d'un mécanisme de soutien des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) en grande difficulté du fait de la crise sanitaire et économique

I. La situation des ESAT fragilisés par la fin du dispositif de compensation au 10 octobre 2020 fera l'objet d'une enquête détaillée permettant de calibrer un nouvel instrument de soutien

Afin de pallier les effets du premier confinement, le Gouvernement a mis en place une mesure de compensation de la rémunération garantie aux travailleurs handicapés. Celle-ci a pris fin le 10 octobre 2020, la contribution de l'Etat s'élevant à 160 M€ sur 7 mois. Certains organismes gestionnaires ont depuis interpellé le gouvernement sur la dégradation de la situation financière que subiraient certains établissements exposés à la crise sanitaire et économique, en raison de leur secteur d'activité.

Les conséquences économiques de la reprise épidémique sont différentes puisque la majorité des établissements ont pu rester ouverts et continuer à fonctionner. Pour de nombreux établissements, qui disposent de réserves financières à leur niveau ou à celui de l'organisme gestionnaire auquel ils appartiennent, la baisse du volume d'activité n'est pas de nature à engendrer des résultats négatifs.

La nouvelle modalité de soutien des ESAT envisagée concerne donc uniquement les établissements dont l'activité principale est particulièrement impactée par la crise et qui ne possèdent pas le soutien d'un organisme gestionnaire qui pourrait compenser les pertes par d'autres activités ou par la mobilisation de sa propre trésorerie, sans recours à l'Etat.

Afin d'assurer la protection de la situation des travailleurs d'ESAT dans ces établissements, un soutien public sera assuré aux ESAT en grande difficultés et dont les difficultés financières s'inscriraient dans la durée.

En l'attente d'éléments d'instruction permettant de calibrer finement le besoin de soutien, **un budget de 10 M€ sera sanctuarisé.**

II. Modalités d’instruction des demandes et constitution du dossier

1. Jusqu’au 12 février, une phase de recueil des situations critiques

Pour signaler leurs difficultés, les établissements concernés devront en premier lieu transmettre à l’Agence Régionale de Santé de leur ressort un dossier pour analyse.

Ce dossier doit permettre de retracer les éléments qui permettront d’objectiver la situation de l’établissement et d’évaluer la nécessité d’une prise en charge par l’Etat.

A noter que seuls les établissements présentant en 2020 un résultat consolidé négatif du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire seront éligibles.

L’ESAT utilise les modèles joints en annexe 1 et 2 pour effectuer sa demande auprès de l’ARS.

L’ESAT remplit le tableur joint en veillant à utiliser les données des derniers comptes arrêtés en 2020 et certifiés par le comptable, sous réserve qu’ils soient disponibles. A défaut les données 2020 devront être mentionnées comme étant provisoires.

Les données de l’annexe 2 devront être consolidées et établies sur la base du budget social et du budget commercial et ce sur les 3 dernières années 2020/2019/2018.

L’expert-comptable atteste de l’exactitude des déclarations relatives aux données comptables.

Ces éléments devront parvenir aux ARS **avant le 12 février** et permettront de calibrer les conditions d’instruction de plan de soutien adaptés.

2. La phase d’instruction, de février à mars, permettra de répartir les crédits en instruction de gestion 2021

Les modalités d’enquête effectuée auprès des établissements éligibles au dispositif seront précisées par instruction de la DGCS.

Elle précisera les modalités d’enquête et notamment les modalités de prise en compte de la totalité des compensations versées pour l’exercice 2020 (compensation de la garantie de rémunération, campagnes surcoûts et montant de tarification).

Les enveloppes de soutien seront prévues au sein de l’instruction budgétaire 2021.

Annexe 1 – Dossier de signalement - Note de présentation libre

Données relatives à l'établissement

Nom :

Adresse :

Appartenance à un groupe : OUI / NON

Si oui : préciser nom et adresse du groupe

Nombre de places agréés :

Description du positionnement commercial de l'ESAT

Typologies de nature d'activités

Identification des clients

Présentation des difficultés rencontrées liées à la crise

Annexe 2 – Support joint - tableaux financiers 2018, 2019, 202

